

<https://enseignants.se-unsa.org/Hierarchisation-des-filieres-on-arrete-quand>



Hiéarchisation des filières : on arrête quand ?

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : mercredi 21 mars 2018

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés



Le projet de réforme du bac supprime les séries de la voie générale mais laisse intactes celles de la voie technologique, tout en essayant de les faire entrer artificiellement dans le même format (enseignements communs, spécialités, enseignements facultatifs).

Le SE-Unsa demande une réflexion plus large sur les inégalités (entre filières, entre établissements...) dans le cadre de la réforme du lycée.

Le SE-Unsa est favorable au rapprochement entre la voie générale et la voie technologique, avec plus de passerelles entre les filières.

Depuis de nombreuses années, nous avons dénoncé la hiérarchisation croissante entre les séries de la voie générale, la série S étant devenue "LA" série générale de la voie générale.

Voie technologique : et maintenant, on fait quoi ?

En février, le SE-Unsa avait relevé dans son article [« La voie technologique, l'oubliée de la réforme »](#) que la réforme du bac était surtout une réforme du bac général.

La réforme prévoit un choix de spécialités pour la voie générale alors que ces spécialités sont imposées dans la voie technologique en fonction de la série.

L'organisation du nouveau bac technologique est globalement la même que celle du bac général mais certains coefficients retenus pour les épreuves terminales diffèrent : la philosophie a un coefficient de 4 au lieu de 8, l'épreuve orale terminale de 14 au lieu de 10.

En revanche, **l'organisation des enseignements diffère selon les séries** : les mathématiques sont intégrées dans les enseignements communs partout tandis que la physique-chimie fera partie des enseignements de spécialité proposés en première (sauf en STMG et en STHR) avec des intitulés parfois différents.

Ces enseignements de spécialité technologiques tentent de faire rentrer dans un cadre uniforme tous les enseignements actuels au mépris parfois de la cohérence des enseignements.

Pourquoi imposer ce passage à la toise alors que le ministère conserve une voie et des séries séparées ? Ces modifications apporteront-elles des améliorations ? À voir.

Accès aux spécialités : comment organiser les classes ?

Trois problèmes sont posés qui auront des implications sur l'impact réel de la réforme du lycée :

- Pour le SE-Unsa, les classes doivent regrouper des élèves dans les enseignements communs sans tenir compte de leur choix de spécialités pour sortir de la hiérarchisation et du cloisonnement des séries. Sinon, elles se reconstitueront, surtout si on organise les établissements de manière figée à partir de triplettes/couples fixes de spécialités.
- L'accès à toutes les spécialités doit être assuré par une carte des formations cohérente et des moyens donnés aux lycéens (places en internat, organisation des spécialités sur des demi-journées dédiées) pour accéder à la spécialité de leur choix.
- La possibilité de proposer des parcours complémentaires aux couples « classiques » annoncés en février par le ministère, notamment dans les établissements d'éducation prioritaire, doit se concrétiser dans les prochains

Hierarchisation des filières : on arrête quand ?

textes officiels.

Plus largement, la question du classement des lycées dans une carte de l'éducation prioritaire élargie ou dans de nouvelles modalités, intégrant la question sociale, pour la répartition des moyens entre les établissements, doit être remise sur la table dans la concertation à venir sur la réforme du lycée.